

ASSOCIATION DU CAMP DE CESAR

Route de la Roche 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire

Tél : 02 41 20 54 34. . E-mail : a.ratour@unimedia.fr

Site : www.campdecesar.org

Contribution à la version ajustée du DOG du SCOT du Pays d'Angers

L'objet de l'association du Camp de César est la protection du site et du patrimoine des terres et des bâtiments situés dans l'angle formé par l'embouchure de la Maine et de la Loire, particulièrement sur les communes d'Angers et de Sainte Gemmes-sur-Loire.

L'association a participé à l'élaboration du SCOT du Pays d'Angers au titre de personne associée.

Elle apporte sa contribution, qu'elle veut positive, au Document d'Orientations Générales, principalement sur le thème des déplacements au sud de l'agglomération.

La lecture du projet de SCOT montre que le développement durable et les transports en commun ont été posés comme principes majeurs. Mais toutes les conclusions n'en ont pas été tirées. Nous en voulons la preuve que le projet de SCOT n'exclue pas le principe d'une rocade sud.

« Au sud, les études en cours permettront d'évaluer les besoins de voirie nouvelle (p.40).

Le DOG laisse à Angers Loire métropole, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, le soin de mener des études complémentaires sur les quatre options de liaison sud :

Celle-ci sont décrites p.63 du DOG :

- **« renforcement du réseau de transport collectif avec contournement sud Loire (pas de 3^{ème} pont entre Gennes et Chalonnes-sur-Loire, transformant Les Ponts-de-Cé en entonnoir) ;**
- **renforcement du réseau de transport collectif avec requalification des boulevards urbains sud ;**
- **renforcement du réseau de transport collectif avec création de la petite liaison sud ;**
- **renforcement du réseau de transport collectif sans voirie nouvelle ».**

Son impact sur le territoire, sa difficile réversibilité, l'ampleur des moyens financiers qui doivent y être consacrés justifient qu'une réflexion large y soit consacrée. Or cette réflexion s'est pour l'instant limitée à poser comme préalable la réalisation d'un bouclage complet de la ville d'Angers par un anneau de rocade. Ceci revient à anticiper le résultat des études ci-dessus comme on peut le lire dans le bilan à mi-mandat de la municipalité d'Angers, diffusé

Association du Camp de César.

Avis sur la version ajustée du DOG du SCOT du Pays d'Angers. 15 juin 2010

début juin auprès de, la population : la réalisation d'une rocade sud est présentée comme un fait acquis, « dans les tuyaux », sans que le résultat des études en cours soit connu.

Le DOG poursuit cinq objectifs fondamentaux. La contribution du Camp de César reprend ces objectifs comme autant de têtes de chapitres.

Objectif 1. Faire émerger une métropole aux niveaux national et européen

Pas d'observations de l'association.

Objectif 2. Créer des emplois et de la richesse

Cet impératif passe par la défense et la promotion du pôle végétal « Vegepolys ». Le "projet d'agglomération" veut conserver des espaces de production agricole. Le triangle vert de Sainte Gemmes-sur-Loire est le premier secteur horticole français.

« Le développement souhaité de la filière d'excellence du Végétal amène également à protéger spécifiquement certains espaces pour la production végétale spécialisée. L'analyse des ressources foncières, en eau et en énergie, de l'accessibilité, la proximité de main d'œuvre et de la synergie entre professionnels a permis d'identifier des secteurs d'enjeu dans la Charte foncière de l'Anjou signée entre professionnels et collectivités. Les documents d'urbanisme maintiendront en zonage agricole adapté les espaces à l'est et au sud de l'agglomération identifiés dans la carte de synthèse et plans de référence et plans » (p 19 du DOG).

En contradiction totale avec cette déclaration de protection, la rocade sud supprimerait des entreprises (dont la présence sur Sainte Gemmes-sur-Loire de Minier, 1^{ère} société horticole de France) et des emplois souvent peu qualifiés occupés par des personnes résidant sur le sud d'Angers (La Roseraie...). Ces emplois pérennes sont en outre peu sensibles aux délocalisations, ou fermetures contrairement aux emplois industriels (voir Packard-Bell, Motorola Electronique, Continental...).

Objectif 3. Organiser et équiper le territoire pour répondre aux besoins des habitants tout en atténuant les impacts sur le territoire : habitat, activités, déplacements et équipements

Le DOG fait le choix de la stabilisation des grandes infrastructures routières, hors aménagement des voies secondaires en termes de sécurité. Ces aménagements contribueront à l'amélioration des déplacements. En parallèle, le renforcement de la desserte en transports collectifs, la nouvelle organisation territoriale et les changements de comportement pourront permettre l'émergence d'autres pratiques en termes de mobilité.

1. Le renforcement de la desserte en transports collectifs

Le débat sur le projet de rocade Sud du 10 novembre au Conseil de communauté d'Angers Loire métropole est apparu comme un plébiscite en faveur des transports en commun. La première ligne de tramway entrera en service en juin 2011 sur 12 km entre Avrillé et le sud

Association du Camp de César.

Avis sur la version ajustée du DOG du SCOT du Pays d'Angers. 15 juin 2010

d'Angers. Nous avons appris depuis que le principe d'une prolongation de la ligne 1 vers la Clinique de l'Anjou et le Centre Pierre Cointreau avait été adopté en mai 2010 par le SMRA. La seconde ligne de tramway sera inscrite dans le SCOT. Son tracé réunira Beaucouzé au parc des Expositions d'Angers sur une longueur de 16,3 km. La réalisation est programmée à l'horizon 2020, mais l'agglomération pourrait démarrer les travaux plus tôt en cas d'aide de l'Etat (sauf à ce que ce dernier persiste à geler ces dotations aux collectivités locales comme il vient de le décider sur trois ans). Le première ligne a coûté 320 millions d'euros HT, le coût de la seconde ligne est estimé à 350 millions d'euros.

L'offre complète de transports en commun dans l'agglomération pourrait s'appuyer également sur des lignes de bus super rapides (bus way) en site propre, à l'ouest vers le Lac de Maine et à l'est vers Saint-Barthélemy d'Anjou, Trélazé, les Ponts-de-Cé et Mûrs-Erigné. L'étoile ferroviaire sera exploitée à l'échelle des déplacements de l'aire urbaine avec la réouverture en 2013 de la gare de Trélazé. Coût d'investissement : 4 millions d'euros.

Le Conseil de Développement a aussi proposé la création de voies réservées pour les bus sur la D 761 venant de Brissac. Ceci permettrait une circulation fluide de ces transports en commun, actuellement englués dans les embouteillages aux heures de pointe. Les personnes travaillant sur Angers seraient donc enclines à laisser leur automobile vers Brissac et emprunter des bus rapides.

Ce vaste programme recueille l'adhésion de l'association du Camp de César. Mais l'argent manque déjà à l'appel pour la seconde ligne de tramway. L'enveloppe de 200 millions d'euros prévue pour la réalisation de la rocade sud trouverait une meilleure utilisation sur une ligne budgétaire consacrée aux transports en commun.

2. Le problème du financement

Les ressources d'Angers Loire métropole diminuent, ses charges augmentent. L'Etat se désengage. « *La dette va exploser* » assurait André Despagnet, son trésorier le 11 février : plus de 374 millions d'euros fin 2010. En conséquence, les ménages de l'agglomération angevine devront acquitter un nouvel impôt à partir de 2011, progressivement augmenté les années suivantes (Ouest-France du 3 juin 2010). Ce qui montre que les difficultés financières de l'agglomération ne sont pas passagères, mais qu'elles s'inscrivent dans le contexte encore récent, mais durable, des difficultés budgétaires des collectivités locales.

Certains font observer que les grands chantiers de l'agglomération (1^{ère} ligne de tramway, station d'épuration et biopôle) sont réalisés ou sur le point de l'être. Mais d'autres projets importants lourds sont d'ores et déjà en préparation : seconde ligne de tramway, recalibrage des voies sur Maine, construction d'un nouveau centre de congrès, nouveau stade de football ?

Le projet de rocade sud viendrait ponctionner les ressources allouables au développement des transports en commun de 200 millions d'euros (dont 50% à la charge du Conseil général....ce dont il est permis de douter vu les difficultés financières de ce dernier).

Le projet de rocade sud entraînerait aussi une concurrence redoutable pour les transports en commun au sud de l'agglomération.

3. Rcade sud : un aspirateur à voitures

Le DOG ne prévoit pas d'infrastructures nouvelles : elles sont toutes inscrites au schéma routier départemental. Parmi elles, la rocade sud « ***pour maîtriser les trafics de transit et d'échange dans la traversée du pôle métropolitain*** » (p 63 du DOG).

Le SCOT laisse à Angers Loire métropole, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, le soin de mener des études complémentaires sur les quatre options de liaison sud (voir plus haut).

Le projet de SCOT laisse donc la place ouverte au refrain bien connu sur l'agglomération d'Angers de l'impérieuse nécessité de compléter le réseau routier et notamment de « boucler » une rocade complète par la création d'une rocade sud.

Réduire le trafic automobile ne doit pas passer par de nouveaux aménagements routiers, afin de libérer le centre-ville. 5% seulement du trafic de l'agglomération d'Angers sont constitués par un trafic de transit. L'augmentation de l'offre de voirie conduirait à une hausse de l'usage de la voiture. **Des capacités routières nouvelles risquent d'entraîner une croissance importante des trafics en véhicule personnel vers le centre ville et une désaffection encore plus forte des transports collectifs.**

Le DOG précise : « ***L'accès à la gare depuis la rocade et la ceinture de boulevards doit être facilité*** » (p 63 du DOG)

Le projet d'une pénétrante gare à partir de la rocade sud apparaît à l'opposé d'une politique de déplacement durable : facilitant l'accès des voitures en centre-ville, ce nouveau projet routier ne peut que créer une concurrence rédhibitoire à une desserte sud de la gare par le tramway.

Quel serait l'intérêt pour Angers-Saint Laud d'avoir une desserte à 2 X 2 voies ? Une meilleure solution serait la réalisation d'un second accès à la gare vers le sud comme à Nantes. La réalisation de parkings et de passages souterrains permettrait de décongestionner l'unique accès actuel.

4. Rcade sud : déplacer les problèmes

Les riverains des boulevard sud d'Angers et les habitants de la traversée des Ponts-de-Cé sont favorables à la réalisation d'une rocade sud. Mais celle-ci ne guérirait pas les symptômes d'autant qu'aucune étude ne permet de dire quels sont les trajets des automobilistes qui empruntent ces boulevards et traversent Les Ponts-de-Cé. La rocade sud déplacerait les nuisances et l'encombrement automobiles du centre-ville vers les quartiers ou communes périphériques. Elle ne diminuerait pas la circulation automobile et serait sans impact sur le transport en commun, ce qui est contraire à l'objectif de la loi sur l'air.

Une rocade sud aurait d'ailleurs peu d'impact sur les boulevards sud. Selon le directeur des grands projets routiers au Conseil général, intervenant en réunion publique le 15 juin, en cas de rocade sud, la circulation sur les boulevards sud (16 700 passages/jour en 2002 et... une augmentation en 2015 avec 17 700 passages/jour). Idem pour les voies sur berges ; 43 950 passages en 2002 et 45 050 en 2015 avec une rocade sud

5. Accompagner les changements de comportements

Une rocade demain... Pour quelles voitures après-demain ? Nous vivons à terme dans un environnement durable de pétrole cher. Dès 2020-2025, l'augmentation de la demande ne pourrait pas être satisfaite. Pour un certain nombre de spécialistes, ce moment est beaucoup plus proche de nous. Il faudra réduire fortement la consommation. Un véritable scénario de rupture.

Le Conseil général et Angers Loire métropole donnent l'impression d'apporter leur contribution pour l'éviter. Ils ont lancé une démarche PDE (Plan de déplacements d'entreprises). Le Conseil général (1 500 salariés) a créé sa centrale de covoiturage. Les deux collectivités sont partenaires des Co-mobiles qui visent à accroître la sécurité, préserver l'environnement... et générer des économies destinées à sensibiliser les 700 employeurs de plus de 50 salariés de Maine-et-Loire.

Il faut donc donner leur chance aux nouvelles mobilités :

- covoiturage (un trajet pour différentes personnes). Il existe sur l'agglomération de Nantes.
- autopartage (une voiture pour différents trajets) zipcar
- vélo en libre-service (bicloo à Nantes)
- TAD (Proxitan à Nantes par mini-bus)
- taxi
- voiture des autres (familles, amis, voisins)

Objectif 4. Préserver le capital foncier, naturel et agricole : aménager mieux en consommant moins d'espace

« Le sol constitue une ressource essentielle pour l'agriculture et la diversité. L'objectif est de préserver les espaces naturels et agricoles. La réalisation de cet objectif sera évaluée via des indicateurs spécifiques intégrés au dispositif de suivi du SCOT » (p 50 du DOG).

L'urbanisation « mange » les terres agricoles en Pays de la Loire. L'aire urbaine d'Angers (89 communes) a consommé 1 650 ha depuis l'année 2000, soit grosso modo l'équivalent d'une commune rurale. Or ce sont les terrains plats, donc les meilleures terres qui disparaissent.

Le 26 mars 2010, Angers Loire métropole a signé la charte de l'association Terres en ville. L'objectif est de favoriser le dialogue entre agriculteurs et collectivités territoriales pour concilier le développement des villes et la préservation de l'agriculture périurbaine.

La création d'une rocade sud qui consommerait 67 ha est en totale incohérence avec cet engagement.

Objectif 5. Valoriser l'environnement et le cadre de vie

1. Inventer un sud de l'agglomération proche et durable

Le nord des communes des Ponts-de-Cé et de Sainte Gemmes-sur-Loire constitue un espace où peuvent se conjuguer les activités horticoles, une agriculture périurbaine offrant des services de proximité aux habitants avec d'autres activités et un habitat de qualité. Il est possible d'imaginer un espace de haute qualité environnementale à proximité immédiate du terminus sud de la première ligne de tramway, faisant le pendant du quartier des Capucins au nord où un « éco-quartier » de 5 000 logements, conçus pour accueillir 20 000 habitants, devrait voir le jour.

Association du Camp de César.

Avis sur la version ajustée du DOG du SCOT du Pays d'Angers. 15 juin 2010

Ce projet routier serait, en effet, un obstacle au développement harmonieux de l'urbanisation future et prévisible au sud d'Angers, aux lieux-dits Douzillé, Trois Paroisses, Guinefolle. Cette « dent creuse » dans le tissu urbain devrait être logiquement urbanisée à terme. Ce ne serait pas compatible au regard de l'espace disponible et des largeurs affectées par le bruit de la route envisagée.

2 Protéger le patrimoine et les paysages

Le « Plan de paysage d'Angers », établi en 2000 en préalable à la révision du POS, préconise comme orientation pour le sud-est de l'agglomération d'Angers la mise en valeur du patrimoine géographique (rocher de la Baumette, chemin du Hutreau, chemin des Trois Paroisses) associé au patrimoine architectural et culturel. Cela permettrait de créer « *une limite naturelle et forte* » Il s'agit « *de créer un parc linéaire le long de la crête de Frémur et du chemin des Trois Paroisses pour former une limite naturelle et forte pour le Sud-Est de l'agglomération angevine* » (p 228).

Le Plan observe que le projet de rocade sud couperait en diagonale le site archéologique du Camp de César et la longue crête arborée de Frémur. Il s'agit d'éléments très forts du paysage, entre Angers et Sainte-Gemmes-sur-Loire, décrits dans l'étude paysagère. « *Ou arrêtera-t-on l'extension urbaine passée la limite naturelle de la crête jusqu'à la confluence ?... Il faut préserver de toute urbanisation les espaces conçus entre les lotissements de la Roseraie et la crête de Frémur... revaloriser ces limites d'urbanisation avec l'espace ouvert en recréant des haies bocagères, murets ou haies végétales...* » .

De la même façon, l'étude met en avant le « *caractère campagnard du chemin des Trois Paroisses...qui amorce les paysages horticoles des Ponts-de-Cé...Il reste de nombreux monuments ou bâtiments architecturalement intéressants : le château d'Orgemont, le Prieuré de Saint Augustin, le couvent des Servantes des Pauvres et on accède finalement à la partie aménagée en parc du site ardoisier de Trélazé* ». Cette limite entre ville et campagne « *pourrait totalement disparaître avec la poussée urbaine d'Angers, mais surtout le passage de la rocade sud* ».

Celui-ci enserrerait au plus près l'habitat qui comporte des constructions classées (château d'Orgemont, Châteaubriand), inscrites à l'inventaire de la ville (manoir de Bois-Brillouse) ou remarquables (château du Frémureau, château du Hutreau dont le parc ouvert au public accueille un centre de loisir important). Le tracé serait à proximité immédiate des zones à urbaniser créées par le PLU (Château d'Orgemont, Les Aupannes, Champ de l'Aire, Châteaubriand, La Croix Verte).

Grande surprise à la lecture du projet de DOG : toute référence à ces paysages, à part le rocher de la Baumette, a disparu (p 42).. Les châteaux et édifices nommés ci-dessus ont disparu également. Et pour cause : leur protection est tout à fait incompatible avec le projet de rocade sud.

L'association du Camp de César demande que soient énumérés dans le DOG, p.42, les paysages et monuments décrits dans le « Plan de paysage d'Angers », chapitres « Crête de Frémur » et « chemin des Trois Paroisses », pp174-177 et 224-226, assurant ainsi leur protection.

3. Minimiser l'exposition aux risques.

3.1. La pollution atmosphérique

Le Comité d'orientation du Plan national santé Environnement, présenté le 12 février 2004 au premier Ministre, conclue que les conséquences sanitaires de l'exposition aux polluants de l'air doivent être considérées comme un domaine prioritaire pour l'action publique. Deux rapports scientifiques postérieurs de très peu s'en font l'écho. Ils émanent des experts de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE).

Le premier situe les enjeux en termes de santé publique. La pollution atmosphérique, liée en grande partie aux rejets polluants des voitures, serait responsable chaque année de la mort de 6 500 (fourchette basse) à 9 500 (fourchette haute) par cancer du poumon et, surtout, maladie cardio-respiratoire. Rapportés à la population de l'agglomération d'Angers, les décès liés seraient donc en théorie de 52 à 77 par an.

Les élus de l'agglomération d'Angers ont décidé le départ de l'usine d'incinération implantée à La Roseraie car source de nuisances pour la santé humaine. Alors que la pollution d'origine automobile est plus nocive, on envisage le passage d'une 2 X 2 voies, soumise aux vents d'Ouest, dans le voisinage immédiat de la Roseraie et, encore plus près, des 258 pavillons que la Ville d'Angers doit construire au lieu-dit « Les Aupannes », près de Frémur.

En matière de qualité de l'air, le SCOT doit définir a minima des objectifs chiffrés de réduction des principaux polluants et viser les orientations du Plan Climat Energie Territorial. Celui-ci a été lancé par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers en octobre 2009. Son objectif est de réduire de 20 % en dix ans les émissions locales de gaz à effet de serre. D'autant que le bilan carbone de l'agglomération est « médiocre », égal à 32 tonnes équivalents CO2 par habitant contre 19 à Paris.

3.2. La pollution phonique

Un rapport de l'AFSSE (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) portant sur les impacts sanitaires du bruit (mai 2004) a souligné la responsabilité croissante du déplacement motorisé. La rocade sud aurait forcément des impacts directs sur l'environnement et la qualité de vie des habitants (et de la Clinique de l'Anjou) générés par les nuisances sonores (bandes affectées par le bruit de 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure).

Pour l'association du Camp de César, une décision de ne pas déterminer un principe de rocade sud dans le DOG reviendrait à donner une meilleure chance aux transports en commun, prioritaires pour les élus du SMRA. Elle éviterait une aggravation des problèmes financiers, agricoles, conserverait la qualité d'un cadre de vie ouvert à tous.

Cette décision honorerait les élus d'une agglomération qui se veut « capitale européenne du développement durable » en accompagnant la communication d'une décision concrète majeure.

Association du Camp de César
15 juin 2010

Association du Camp de César.

Avis sur la version ajustée du DOG du SCOT du Pays d'Angers. 15 juin 2010